



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance consultation publique du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 14 juillet 2025 à 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

ABSENTE:

La conseillère Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe, Denis Chabot, directeur, Aménagement urbain et Patrouille municipale, Mireille Gascon, Chef de division, Urbanisme et Patrouille municipale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 14 juillet 2025 à 19 h 30

2025-07-291 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 14 juillet 2025 à 19 h 30, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident demande si les amendements proposés aux règlements concernant les foyers ont comme conséquence que les résidents ne pourront plus brûler des bûches dans son foyer.

Le directeur de l'aménagement urbain, M. Denis Chabot, confirme que les résidents ne seront effectivement plus autorisés à brûler des bûches dans leur foyer. Le foyer peut être utilisé seulement lors de panes prolongées. Il a aussi l'option de convertir son foyer avec un « insert ». M. Chabot ajoute également que de brûler du bois dans un foyer constitue le pire moyen de se chauffer.

Une résidente remercie la Ville pour ses efforts afin d'interdire l'utilisation des foyers. Elle demande comment les interdictions seront appliquées.

M. Chabot indique que normalement la Ville procède par plaintes. Les résidents seront informés de la nouvelle réglementation et s'ils persistent à brûler du bois, ils recevront une amende.

Une résidente indique qu'elle est heureuse que la Ville prenne finalement des mesures pour réduire la fumée, mais elle aimerait savoir pourquoi la Ville ne peut pas agir plus rapidement.

M. Chabot indique que la Ville souhaite donner le temps au marché d'absorber la demande pour les conversions. La Ville a l'intention de dresser un inventaire pendant la période d'une année d'ajustement.

La période de questions se termine à 20 h 07.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

40. RÈGLEMENTATION

- 40.1 Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de règlement BEAC-043-02 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement BEAC-043 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield »
-

2025-07-292

- 40.2 Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de règlement BEAC-045-20 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield »
-

2025-07-293

- 40.3 Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de règlement BEAC-098-05 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield »
-

2025-07-294

- 40.4 Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de règlement 720-130 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield »
-

2025-07-295

- 40.5 Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de règlement BEAC-045-21 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier le terme « système de chauffage au bois » »
-

2025-07-296

- 40.6 Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de règlement BEAC-046-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de construction BEAC-046 afin de modifier les dispositions relatives aux appareils à combustible solide et aux foyers »
-

2025-07-297

95. LEVÉE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la consultation publique à 20 h 07.